



Assemblée générale

Distr. générale
16 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Programme 9

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	30
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	39
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	40

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

En 2019, l'Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a connu de profonds changements structurels. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et la restructuration du pilier Paix et sécurité ont été lancés. L'Union africaine a approuvé les actes constitutifs de l'Agence de développement de l'Union africaine, en vue d'une meilleure mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons. Adopté en 2015, l'Agenda 2063, dont l'Afrique s'est dotée pour devenir la puissance mondiale du futur, avait déjà entraîné le lancement de grands chantiers. Une nouvelle perspective émerge ainsi, qui met en évidence les liens entre paix, sécurité, développement économique et social, droits humains et aide humanitaire, et a une incidence directe non seulement sur la manière dont les entités des Nations Unies soutiennent l'ensemble du NEPAD, mais aussi plus particulièrement, sur le présent programme, axé sur l'appui global au développement de l'Afrique. Si l'on veut appuyer le NEPAD, il faudra donc soutenir la vision globale de l'Agenda 2063.

Compte tenu de ce paysage en mutation, il était nécessaire d'adapter à la nouvelle donne le programme qui permet aux entités des Nations Unies d'apporter un appui coordonné, cohérent et intégré au développement de l'Afrique. À cet égard, une évaluation indépendante du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, suivie d'un examen (en cours) de ses fonctions, a été réalisée en 2018, dans le but de renforcer les points forts et les avantages comparatifs du Bureau et de combler ses lacunes dans l'exécution de son mandat. Dans le même temps, une équipe des Nations Unies a procédé à un examen interne du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, pour que les structures régionales puissent être réorganisées afin de mieux accompagner la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau des services de contrôle interne a également procédé à une évaluation du programme. Au moment de l'établissement du présent projet, le rapport et les recommandations issus de cette évaluation n'avaient pas été officiellement communiqués aux trois entités en charge du programme (le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication globale), mais les débats suscités tout au long du processus ont déjà donné lieu à des arrangements et à des ajustements des méthodes de travail en vue d'une meilleure coordination et d'un échange plus grand d'informations entre ces entités et permis une meilleure compréhension des problèmes et des perspectives.

À cet égard, il faudra peut-être affiner le présent projet une fois les travaux susmentionnés finalisés. Toutefois, nous demeurons fermes dans notre détermination à continuer de renforcer l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporte au développement de l'Afrique, en particulier dans le cadre de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

En 2021, les entités chargées de l'application du programme continueront de renforcer la cohérence et la coordination des activités des organismes des Nations Unies en Afrique. Une plus grande collaboration entre l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et les mécanismes de coordination régionale permettra d'accroître l'efficacité et la fertilisation croisée de ces activités. Le programme pourra également apporter une valeur ajoutée aux travaux d'autres entités des Nations Unies en Afrique. En particulier, en renforçant les capacités de recherche et d'analyse pour combler les lacunes et promouvoir les liens entre les trois piliers de l'action des Nations Unies, il contribuera à enrichir les services que les entités en charge du programme fournissent aux autres organismes des Nations Unies, aux États Membres, aux institutions africaines continentales, régionales et locales et au grand public. En faisant en sorte que les activités de ces trois entités soient plus complémentaires, plus ciblées et plus axées sur les résultats, on pourrait rendre les initiatives plus efficaces et cohérentes, car elles reposeraient sur les atouts respectifs de chacune des entités.

Les activités de promotion, de communication et de sensibilisation du programme bénéficieraient également de ces mesures. En intégrant davantage leurs activités, les trois entités pourront intensifier la portée générale du programme et porter les questions clés à l'attention des parties prenantes et du grand public. En 2021, l'objectif global du programme restera inchangé : faire en sorte que la voix de l'Afrique soit entendue à l'Organisation des Nations Unies.

La Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique
(*Signé*) Bience Gawanas

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 11.1 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est chargé d'aider le Secrétaire général à coordonner, intégrer et harmoniser l'action des organismes des Nations Unies concernant les questions interdépendantes liées à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique, de consolider l'appui international au développement et à la sécurité des pays africains, et de faciliter au niveau mondial les débats sur l'Afrique des organismes intergouvernementaux, en particulier ceux ayant trait au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'Agence de planification et de coordination est devenue, il y a peu, l'Agence de développement de l'Union africaine. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est, pour sa part, chargée d'œuvrer au développement économique et social des États qui en sont membres, ainsi que de favoriser l'intégration régionale et promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Le Département de la communication globale, quant à lui, sensibilise la communauté internationale aux problèmes d'ordre économique, politique et social qui se posent en Afrique, ainsi qu'aux mesures prises par les pays africains, l'ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, dans le souci de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale, de la CEA et du Département de la communication globale découlent des priorités établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions pertinentes, notamment les résolutions [57/7](#), [57/300](#) et [66/293](#), et par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV).
- 11.2 Il demeure impératif d'intensifier la cohérence et la synergie des travaux des organismes des Nations Unies concernant l'Afrique. Pour ce faire, il faudra procéder à une analyse plus rationnelle et intégrée du lien entre la paix, la sécurité et le développement sur le continent africain, et définir les moyens d'aborder ces questions sous l'angle de la préoccupation primordiale du Secrétaire général, qui est de favoriser la cohérence entre ces piliers et la prévention. Il faut de plus continuer à apporter un appui adéquat à l'action ainsi qu'aux instruments et aux priorités de l'Afrique et faire en sorte que l'action des Nations Unies et d'autres organisations internationales en faveur de l'Afrique prenne systématiquement en compte les priorités des États d'Afrique.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 11.3 Par conséquent, les trois entités chargées de la mise en œuvre du programme continueront de soutenir le développement de l'Afrique par une action coordonnée et complémentaire dans cinq domaines : l'appui aux États Membres ; le suivi et l'évaluation ; la communication et la sensibilisation ; la coordination ; et la correction des lacunes.
- 11.4 Forts de leur influence mutuelle, les mécanismes de décision pourront combler les lacunes existantes ou potentielles de l'action des Nations Unies et de la communauté internationale en tirant parti d'études et d'analyses plus étroitement intégrées ainsi que des propositions de politique générale plus soucieuses des liens entre les piliers paix et sécurité, développement et droits humains, et des questions d'égalité des genres et concernant les jeunes, compte tenu de la démographie du continent.
- 11.5 Assurer le suivi des engagements et des activités des gouvernements africains et de leurs partenaires internationaux, y compris le système des Nations Unies, en se concentrant sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 et l'évaluation de leur impact, favorisera la responsabilité mutuelle et contribuera à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063.

- 11.6 Les activités de coordination s'appuieront sur les résultats des analyses, du suivi et de l'évaluation menées dans le cadre du programme. Elles faciliteront la cohérence, favoriseront la complémentarité, éviteront les doubles emplois et veilleront à ce que les procédures du système des Nations Unies et des autres parties prenantes internationales tiennent compte de la position des États Membres africains.
- 11.7 Dans le cadre de l'appui aux États Membres, il s'agira de renforcer la capacité des États d'Afrique à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à en assurer le suivi, de faciliter leur participation à divers mécanismes intergouvernementaux et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans les débats intergouvernementaux portant sur différents domaines.
- 11.8 Les activités de communication et de sensibilisation tireront parti des mesures prises au titre des autres domaines d'action pour amplifier la voix et la position des pays africains et d'autres pays et contribuer à mobiliser un engagement plus fort en faveur du développement de l'Afrique, et mettront en place des stratégies de communication globale relatives aux questions prioritaires pour l'Afrique, en particulier à la lumière de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.
- 11.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) La communauté internationale continue d'apporter son soutien financier et technique au développement durable de l'Afrique ;
 - b) Les entités des Nations Unies continuent de contribuer aux travaux de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui a été redynamisée, et les États Membres continuent de participer au Cycle de conférences sur l'Afrique ;
 - c) La mise en œuvre opérationnelle du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme se poursuit, car ces cadres sont les principaux moyens qui institutionnalisent la coopération entre les deux organisations ;
 - d) Les organisations concernées par le développement en Afrique et l'Union africaine s'engagent à entreprendre des activités et des programmes conjoints à l'appui de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et du NEPAD.
- 11.10 Il est tenu compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du programme, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau de la Conseillère spéciale intègre une perspective de genre dans tous les documents analytiques et politiques qu'il produit, en mettant particulièrement l'accent sur la pertinence des questions de paix, de sécurité et de développement pour l'autonomisation des femmes et des filles. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, il organise des manifestations axées sur les droits des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans la conduite des activités qu'elles entreprennent en faveur du développement durable de leur pays. Par ailleurs, pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, qui se déroulent au Siège de l'ONU, le Bureau participe activement à des manifestations parallèles, qu'il organise avec ses partenaires stratégiques, sur les questions de genre et d'autonomisation des femmes. Au titre du sous-programme 2, le produit relatif aux directives sur l'intégration systématique des questions interdisciplinaires dans les travaux des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique consiste à définir des principes et des orientations pour la prise en compte des questions de genre par les divers groupes dans le cadre de l'élaboration et de l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment la promotion des statistiques ventilées par sexe. En outre, au moins un débat d'experts sera consacré aux questions de genre durant la session annuelle du Mécanisme et la liste des intervenantes et des intervenants sera établie conformément au principe de la parité des sexes. Enfin, au titre du sous-programme 3, le Département de la communication globale s'emploie à promouvoir

l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des genres, comme la revue *Afrique Renouveau*, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus multimédias, campagnes de promotion et manifestations. Le Département lutte également contre les stéréotypes de genre et la discrimination à l'égard des femmes en offrant toutes sortes de points de vue nouveaux et en veillant à ce que celui des femmes occupe une place importante dans ses contenus, ses campagnes de communication et ses manifestations.

- 11.11 S'agissant de la coopération avec d'autres entités, les trois chargées de mettre en œuvre le programme continueront à travailler étroitement avec les institutions de l'Union africaine (partenaire principal), notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales africaines. En outre, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale continueront à promouvoir des partenariats avec un ensemble d'États Membres, d'organisations internationales et de parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et d'autres acteurs extérieurs afin de renforcer les approches communes et les synergies dans le cadre de l'appui au développement de l'Afrique.
- 11.12 S'agissant de la coordination et la coopération interinstitutions, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique continuera de faciliter le consensus et de favoriser la complémentarité et la cohérence des initiatives que les entités des Nations Unies entreprennent à l'appui du développement de l'Afrique. En particulier, l'équipe spéciale, principale plateforme de coordination au Siège, recherchera des complémentarités avec les mécanismes de coordination régionale des entités des Nations Unies sur le terrain afin de promouvoir la cohérence et l'efficacité de leurs initiatives et veiller à ce que celles-ci soient alignées sur les stratégies de communication globale de l'ONU. Cette complémentarité sera également renforcée par une plus grande collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, permettant ainsi au système des coordonnateurs résidents de participer davantage aux activités du programme.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 11.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

57/300	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
66/293	Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions du Conseil économique et social

671A (XXV)	Création d'une Commission économique pour l'Afrique
----------------------------	---

Résolutions du Conseil de sécurité

1197 (1998)	Appui aux initiatives régionales et sous-régionales relatives à l'Afrique et renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix	2033 (2012)	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
		2282 (2016)	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies

Produits

- 11.14 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 11.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	5	5
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Conseil économique et social sur les questions relatives au développement de l'Afrique	2	2	2	2

Activités d'évaluation

- 11.15 Le plan-programme pour 2021 a été établi en tenant compte des évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après :
- a) Dans le cadre du sous-programme 1, une auto-évaluation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique effectuée par un vacataire ;
 - b) Toujours dans le cadre du sous-programme 1, des évaluations régulières du programme, prescrites par le Bureau des services de contrôle interne.
- 11.16 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées ci-dessus dans l'établissement du plan-programme pour 2021. Elles ont fourni des informations essentielles qui ont permis de remédier aux faiblesses et de renforcer les points forts de la planification stratégique précédente du Bureau de la Conseillère spéciale, ce qui a conduit à une plus grande interrelation des différentes composantes de la stratégie et à une meilleure orientation axée sur les résultats et l'impact, comme le montre la section sur la stratégie ci-dessous. Bien que ces évaluations n'aient été publiées officiellement que vers la fin de l'élaboration du présent projet et qu'on n'ait donc pas pu prendre pleinement en compte leurs conclusions dans le plan-programme pour 2021, leurs conclusions préliminaires ont permis de définir des domaines d'action communs aux trois sous-programmes et de dégager des complémentarités entre leurs activités, permettant une plus grande cohérence de la planification du programme, comme le montre la section précédente sur la stratégie et les facteurs externes pour 2021. En outre, l'analyse de l'effet et des lacunes des activités du Bureau influe directement sur les types de mesures des résultats proposés pour 2021, augmentant ainsi l'efficacité de l'approche fondée sur les résultats.
- 11.17 Pour 2021, le Bureau de la Conseillère spéciale procédera à une auto-évaluation de ses activités de sensibilisation au niveau mondial, en particulier de son rôle de coorganisateur de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Programme de travail

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

- 11.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 par la mise en place d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains.

Stratégie

- 11.19 Pour contribuer à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à une collaboration et un partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains, le sous-programme appuiera les mesures du Secrétaire général visant à renforcer la coordination et la cohérence du système des Nations Unies dans le cadre de son appui à l'Afrique, notamment en faisant office de point focal pour le NEPAD et l'Agenda 2063 au Siège, en dirigeant l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et en coordonnant le suivi et l'évaluation de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique. Ces activités devraient avoir pour résultat de renforcer la coopération avec l'Union africaine dans le cadre de partenariats entre l'ONU et l'Union africaine, d'adopter une démarche plus cohérente et intégrée de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique et d'avoir une plus grande complémentarité des activités menées par l'ONU et l'Union africaine à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Parmi les résultats déjà obtenus citons le rapport annuel au Comité du programme et de la coordination qui présente un aperçu général de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique et les manifestations de haut niveau organisées visant à faire connaître au Siège les priorités du NEPAD et de l'Agenda 2063, comme la Journée de l'Afrique, qui s'est tenue en marge de l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable entrepris dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable.
- 11.20 Le sous-programme aidera également les États Membres africains à participer aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier aux débats des organes des Nations Unies ; appuiera les débats intergouvernementaux sur l'Afrique ; assurera le suivi des sommets et conférences organisés au niveau mondial sur l'Afrique et coordonnera le suivi et l'évaluation de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique par la communauté internationale, y compris le secteur privé et la société civile. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : une participation accrue des États Membres africains aux organes des Nations Unies, un meilleur alignement des débats intergouvernementaux sur les priorités des pays africains, des résultats plus cohérents des mécanismes intergouvernementaux fondés sur des données probantes et tenant compte de l'impact mutuel de la paix et du développement en Afrique, et une plus grande responsabilisation des acteurs internationaux. Parmi les résultats déjà obtenus citons l'appui du Bureau de la Conseillère spéciale aux trois États africains membres du Conseil de sécurité pendant les débats qui ont abouti à l'adoption de la résolution [2457 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité à l'appui de l'initiative « Faire taire les armes » d'ici à 2020, ainsi que les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre du programme du NEPAD et l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.
- 11.21 Le sous-programme mènera également des études et des analyses, concernant notamment de grandes questions nouvelles, émergentes et transversales touchant l'Afrique, en particulier celles ayant trait aux liens entre la paix et le développement, et gèrera les connaissances produites par les groupes de réflexion, les universités et d'autres parties prenantes concernées par ces questions. Ces activités

devraient avoir pour résultat de permettre au système des Nations Unies et à la communauté internationale de combler les lacunes de leurs initiatives et d'apporter une réponse plus intégrée aux défis qui affectent le développement de l'Afrique. Parmi les résultats déjà obtenus citons la contribution du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à l'élaboration de stratégies pour le Sahel et la Corne de l'Afrique, qui a mis en avant l'effet des facteurs interdépendants, et le rapport annuel du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique ainsi que d'autres rapports, tels que celui élaboré par le Bureau en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Brookings Institution sur le rôle des fonds de pension dans le financement des infrastructures africaines.

- 11.22 Le sous-programme contribuera à l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation mondiale en coordination avec le sous-programme 3, et permettra de continuer les activités de plaidoyer mondial à l'appui du NEPAD et de l'Agenda 2063, notamment dans le cadre du Cycle de conférences sur l'Afrique. Ces activités devraient avoir pour résultat de permettre à la communauté internationale de mieux connaître et comprendre les priorités de l'Union africaine et des pays africains, et de mieux tenir compte du point de vue de ces derniers dans les débats mondiaux. Parmi les résultats déjà obtenus citons le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019, qui a permis d'examiner à l'ONU les problèmes posés par les déplacements de population en Afrique, des manifestations de haut niveau en marge des grandes conférences des Nations Unies telles que la Commission de la condition de la femme et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, ainsi que la participation du Bureau à des manifestations publiques très médiatisées telles que le lancement des rapports « Foresight Africa », la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Forum sur la coopération sino-africaine et le Forum mondial sur la pneumonie infantile.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 11.23 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre la réalisation de l'objectif consistant à faire mener par les entités des Nations Unies et la communauté internationale 170 activités à l'appui du développement de l'Afrique, mieux alignées sur les priorités de l'Afrique. Ainsi, à la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Bureau de la Conseillère spéciale a organisé, à la suite du Cycle de Conférences sur l'Afrique de 2019, une manifestation parallèle sur le thème annuel de l'Union africaine, qui a contribué à renforcer l'appui mondial aux priorités de l'Union africaine. À cet égard, en marge du débat général de l'Assemblée générale de 2019, le Bureau a organisé, en coopération avec la Finlande, un dîner de travail sur le thème « Faire taire les armes en Afrique », qui a contribué à susciter l'adhésion de la communauté internationale au thème de l'année 2020 de l'Union africaine et aux diverses activités entreprises par l'ONU pour accompagner les efforts de l'Union africaine. En outre, en 2019, le Bureau a continué de faciliter l'application du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'où un renforcement considérable de la coopération conjointe en faveur du développement de l'Afrique.

Exécution du programme en 2019 : paix, sécurité et développement de l'Afrique au premier rang des préoccupations mondiales

- 11.24 Depuis sa création il y a plus de dix ans, la Semaine de l'Afrique est l'occasion de découvrir et de promouvoir les grands débats sur des questions liées à la paix, à la sécurité, aux droits humains, à l'aide humanitaire et au développement durable en Afrique. Tirant parti du pouvoir rassembleur de l'ONU, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique s'est appuyé sur toutes ses ressources et ses partenariats pour, pendant une semaine, appeler l'attention sur les questions africaines et amplifier la voix de l'Afrique à l'ONU. En 2018, le Bureau a entrepris une évaluation de la Semaine

de l'Afrique pour mieux faire connaître les priorités de l'Union africaine et étendre la portée de la manifestation au-delà du Siège de l'ONU. L'objectif principal du Bureau était de renforcer les capacités et l'appui en faveur des priorités de l'Union africaine et des États Membres africains, en vertu de son mandat de plaider, dans le cadre de l'appel du Secrétaire général à soutenir le multilatéralisme et le rôle des organisations régionales, tel que le prescrit la Charte des Nations Unies. À la suite de ces changements, la Semaine de l'Afrique, rebaptisée « Cycle de conférences sur l'Afrique », est devenue une plateforme mondiale consacrée aux défis actuels et émergents que l'Afrique doit relever et un espace de plaider de haut niveau en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique. En outre, le Bureau a décidé de choisir comme thème annuel le même que celui de l'Union africaine, de sorte à renouveler son appui aux priorités que celle-ci définit au cours de l'année, renforçant ainsi le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Enfin, la date de la manifestation a été modifiée pour correspondre à la Journée de l'Afrique (le 25 mai), de sorte à en étendre la portée mondiale. La manifestation a également été très interactive, réunissant tous types de participants, notamment des représentants de haut niveau des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales africaines, des universitaires, des jeunes et des femmes.

- 11.25 L'Union africaine ayant déclaré 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », le Bureau a mis à profit le pouvoir de rassemblement du Cycle de conférences sur l'Afrique pour réunir des États Membres, des universitaires, des entités des Nations Unies et des institutions africaines afin d'examiner comment relever le problème que la situation des réfugiés pose aux pays africains et plaidé pour que ce problème soit pris en compte dans les cadres et plans de développement pertinents. À cet égard, le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 a mis en évidence la solidarité intra-africaine concernant la question des réfugiés sur le continent, souligné la nécessité de renforcer la résilience et préserver l'espace humanitaire et montré l'intérêt de mettre en place des projets de développement pertinents pour les réfugiés et les personnes déplacées et de les laisser accéder aux services nationaux dans leur pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil. Le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 a créé un espace de plaider pour les travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement, fournissant un appui technique, financier et de programmation aux pays qui accueillent des réfugiés, et aboutissant à la tenue du Forum mondial sur les réfugiés, en Suisse, en décembre 2019.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 11.26 Le travail effectué a permis la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à la collaboration et au partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains, comme le montrent la mobilisation mondiale à la suite de l'appel que l'Union africaine a lancé à la communauté internationale pour soutenir l'Afrique face à une situation difficile sans précédent (plus de 0,5 million de demandeurs d'asile et quelque 5,5 millions de personnes déplacées) et une meilleure connaissance des priorités de l'Union africaine grâce à une plus grande collaboration de l'ONU et de ses États Membres avec les principales parties prenantes de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la société civile, des groupes de réflexion, des organisations philanthropiques, du secteur privé et des médias. Comme le montre le tableau 11.2, le choix stratégique des thèmes retenus par le Bureau de la Conseillère spéciale pour sa grande manifestation de sensibilisation mondiale a permis de mettre en lumière, chaque année, des questions cruciales pour le développement de l'Afrique, d'offrir aux entités des Nations Unies une plateforme servant à renforcer la cohérence de leurs activités et promouvoir l'adoption de recommandations et d'engagements qu'elles seraient tenues de respecter. Ainsi, on voit dans le tableau que dès octobre 2015, peu après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Bureau de la Conseillère spéciale a réuni le système des Nations Unies et les institutions régionales et sous-régionales africaines pour prendre des initiatives concrètes en vue de la mise en œuvre conjointe des deux programmes. Les travaux préliminaires effectués pendant cette période et l'importance accordée aux partenariats et à la prise en compte des priorités régionales de l'Union africaine ont également conduit, au fil du temps, à l'adoption du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en

matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11.27 Un dernier exemple est le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019, qui a contribué à mettre en lumière les causes profondes des déplacements forcés en Afrique, alors que la communauté internationale, ne percevant la migration que comme une conséquence ou un problème pour certaines régions, n'avait pas été capable d'en comprendre les raisons, et donc de trouver une solution durable. Permettant de s'aligner sur les priorités africaines, le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 a été l'occasion pour l'Union africaine, les États Membres africains et les partenaires de reprendre les débats sur le thème annuel de l'Union africaine, mais dans le cadre de l'ONU. À cet égard, le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 a mis l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les droits humains des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées soient respectés. Il a également permis de lancer un appel pour plus de coopération et de solidarité internationales et pour une responsabilité partagée de la lutte contre les déplacements forcés en Afrique. Le système des Nations Unies dans son ensemble et les partenaires de développement de l'Afrique ont également pris conscience de la nécessité de changer la façon dont ils répondaient à la crise des réfugiés en Afrique, de sorte que les pays africains comptant un nombre élevé de personnes déplacées puissent mieux faire face à cette crise et se préparer aux défis futurs en renforçant leur résilience. Enfin, en soulignant le lien fondamental entre le sort des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées et la mise en œuvre réussie du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique, le Cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 a fait un plaidoyer efficace en appelant l'attention sur les défis que le continent doit relever et les possibilités qui s'offrent à lui pour faire face à cette situation sans précédent.

Tableau 11.2
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Après l'adoption du Programme 2030, le Bureau de la Conseillère spéciale a organisé sa manifestation mondiale sous le thème « Agenda 2063 et Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les objectifs », mettant ainsi l'accent sur le programme de développement de l'Union africaine et des États Membres africains et sa complémentarité avec le programme de développement mondial récemment adopté	Compte tenu du succès de cette approche en 2015, en consultation avec les partenaires, le Bureau de la Conseillère spéciale a appelé l'attention des parties prenantes de l'ONU sur le « renforcement des partenariats pour le développement durable et inclusif, la bonne gouvernance, la paix et la stabilité en Afrique ». Ce thème a non seulement mis en lumière une priorité de l'Union africaine et des États Membres africains, mais a également été repris dans les rapports du Bureau, créant une dynamique qui a	Satisfait des résultats obtenus après avoir recentré son mandat sur le thème de sa principale manifestation de sensibilisation mondiale, le Bureau de la Conseillère spéciale a choisi, en consultation avec les parties prenantes, la question du lien entre changements climatiques et migrations et les effets de cette interdépendance sur la paix et la sécurité en Afrique, afin de tirer parti de son mandat pour combler les lacunes et mettre en évidence les questions émergentes. Les débats ont également	En 2018, le Bureau de la Conseillère spéciale a modifié sa manifestation de sensibilisation mondiale en renforçant le rôle de l'Union africaine et des États Membres africains, qui en sont les principaux bénéficiaires. À la suite d'un examen approfondi des manifestations précédentes et de leurs résultats, la structure et la stratégie ont été modifiées, enrichissant le débat sur le thème d'un renforcement du partenariat Union africaine-ONU pour la paix, la sécurité et le développement en	Le thème de cette année, « Vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », a grandement contribué à placer les priorités de l'Afrique en matière de paix, de sécurité et de développement au premier plan des préoccupations mondiales. En décidant d'adopter le thème annuel de l'Union africaine, les parties prenantes ont ainsi montré qu'elles y adhéraient complètement, ce qui a contribué à multiplier l'impact du débat qui se tient à l'ONU sur l'Union africaine et les

2015	2016	2017	2018	2019
	abouti à la signature de partenariats ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité et sur le développement dans les deux années qui ont suivi	permis de démultiplier la dynamique créée par l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris à la fin de 2016, en favorisant les discussions sur l'impact du changement climatique en Afrique	Afrique, à la suite des manifestations des années précédentes, qui a permis de faire le point en réunissant, pour la première fois, des universitaires et des acteurs non traditionnels, ce qui a contribué à renforcer le plaidoyer en faveur des priorités de l'Afrique en matière de paix, de sécurité et de développement	priorités des États Membres africains

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : action cohérente et efficace en faveur de la paix et du développement en Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

- 11.28 Les travaux relatifs aux liens entre développement durable, droits humains et paix et sécurité en Afrique se poursuivront dans le cadre de l'initiative phare de l'Union africaine « Faire taire les armes », conformément au mandat de coordination, de suivi, d'analyse et de sensibilisation au niveau mondial qui a été défini. En particulier, grâce à l'application de la méthodologie révisée au Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, des informations actualisées seront fournies en temps réel, qui faciliteront le renforcement de la cohérence et de la coordination entre les parties prenantes concernées. En outre, le Cycle de conférences sur l'Afrique sera consolidé pour devenir le principal forum de discussion des questions africaines à l'ONU. À cet effet, un groupe d'universitaires d'Afrique et de la diaspora africaine mettra l'accent sur les jeunes chercheurs et visera à combler le fossé entre l'élaboration de politiques, la prise de décision et la recherche. Le Bureau continuera de plaider de manière générale en faveur de l'appui au développement durable et à la paix en Afrique, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Tableau 11.3
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	• Aucun accès des parties prenantes à un réseau du savoir	• Accès des États Membres à des informations limitées sur les annonces de	• Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de	• Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de

2017	2018	2019	2020	2021
		contribution et les versements effectués en faveur de la paix et du développement dans le Sahel	l'Afrique : accès des États Membres à des informations complètes et inédites sur l'allocation et le flux des ressources, permettant par la suite à la communauté internationale de supprimer les principaux doubles emplois et chevauchements et d'accélérer l'acheminement de l'aide là où elle est la plus nécessaire	l'Afrique : application de la nouvelle méthodologie
	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de conférences sur l'Afrique : accès des parties prenantes à des sessions inaugurales du Cycle de conférences sur l'Afrique durant lesquelles les grandes difficultés rencontrées par le continent africain sont abordées sous l'angle du lien entre les questions de développement durable, de paix et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation par les parties prenantes du réseau du savoir mis en place par le Bureau de la Conseillère spéciale en vue d'échanger des informations et des documents condensés sur les vulnérabilités touchant la région du Sahel sur le plan social et dans les domaines du développement et de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour
		<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de conférences sur l'Afrique : les parties prenantes profitent du Cycle de conférences sur l'Afrique pour débattre de façon interactive et innovante des mesures prises par l'ONU et la 	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique est pleinement opérationnel et constitue une plateforme inclusive et interactive pouvant être utilisée par de 	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique continue d'être un outil analytique critique pour la sensibilisation mondiale, aligné sur les thèmes de l'Union africaine et

2017	2018	2019	2020	2021
		communauté internationale au sujet de la région du Sahel	nombreuses parties prenantes pour échanger leurs expériences et décider d'une approche cohérente visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel	les questions présentant un intérêt pour la paix, la sécurité, les droits humains et le développement durable en Afrique. La manifestation met en lumière ces questions et contribue à des solutions basées sur des moments clés, tels que la Journée de l'Afrique et le débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amplifier la voix de l'Afrique dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux (nouveau résultat)

- 11.29 Les petites missions permanentes ne sont pas toujours en mesure de participer pleinement à tous les mécanismes intergouvernementaux. En conséquence, bien que l'Afrique soit l'un des principaux sujets de l'action et des débats de l'ONU, la voix des pays africains et de l'Union africaine n'est pas toujours entendue dans ces débats. Depuis sa création, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique s'est efforcé de contribuer à remédier à cette situation en alignant ses activités sur les priorités de l'Union africaine, en offrant des plateformes complémentaires pour des discussions axées sur l'Afrique et en mettant ses experts à la disposition des pays africains.
- 11.30 Ainsi, depuis que le Programme 2030 a été adopté, le forum politique de haut niveau pour le développement durable procède à des examens annuels de sa mise en œuvre, qui coïncident avec le débat de haut niveau du Conseil économique et social. Le Bureau de la Conseillère spéciale a recensé les domaines dans lesquels les États Membres africains pourraient tirer parti de ses compétences techniques et de plateformes supplémentaires pour mener des débats plus approfondis. Par exemple, le Bureau a répondu à une première demande des États Membres africains au Forum régional africain pour le développement durable de 2016, qui souhaitent disposer d'une plateforme au Siège afin de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Cette plateforme a été institutionnalisée en collaboration avec les partenaires stratégiques du Bureau, notamment l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Afrique sous la forme d'une « Journée de l'Afrique au forum politique de haut niveau ». Depuis, elle est devenue un vecteur d'apprentissage par les pairs, qui permet aux États Membres africains et à d'autres de mieux se préparer à leurs examens nationaux volontaires, de mieux faire connaître la trajectoire de développement de l'Afrique, de mobiliser des soutiens, d'ouvrir des canaux de communication avec les principaux partenaires de développement (qui peuvent ainsi mieux utiliser les mécanismes des forums politiques officiels de haut niveau) et de veiller à ce que les priorités de l'Afrique restent en tête des priorités du système de développement mondial.

- 11.31 Compte tenu de l'accueil positif des États Membres africains, le Bureau a créé d'autres plateformes axées sur l'Afrique, en marge d'autres grandes réunions des Nations Unies, comme la Commission de la condition de la femme et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. En outre, en 2019, le Bureau a commencé à organiser, en coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, des séances d'information à l'intention des États Membres africains qui sont membres non permanents du Conseil de sécurité, afin de renforcer leur participation aux débats du Conseil en tenant compte des liens entre la paix et le développement. En 2020, le Bureau a lancé un projet visant à renforcer la capacité des pays africains à mettre en œuvre des politiques qui relient les aspects humanitaires, de développement et de paix et sécurité. Le projet vise à renforcer davantage la capacité des pays africains à concevoir et appliquer des politiques intégrées et s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en facilitant l'inclusion d'une démarche intégrée dans les débats intergouvernementaux. À cet égard, en 2021, le Bureau de la Conseillère spéciale et ses partenaires stratégiques (le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Groupe des États d'Afrique, la CEA et la CNUCED) organiseront une réunion consultative et apporteront un soutien technique aux négociations en aidant les pays africains les moins avancés à formuler leurs positions politiques communes, comme lors des négociations pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Situation interne et réponse

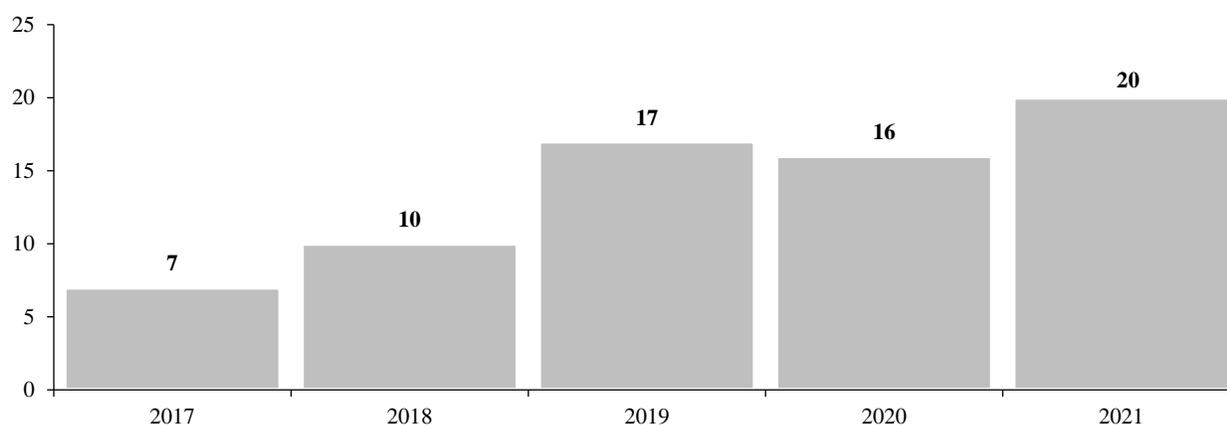
- 11.32 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : créer une plateforme qui permette une interaction approfondie entre les États Membres africains sans dévier du programme de travail officiel du forum politique de haut niveau ni entrer en compétition avec lui. En partenariat avec la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau a organisé, à ce jour, des ateliers d'une demi-journée, avant le début officiel du forum. En outre, il n'y a pas eu suffisamment de possibilités d'interaction permettant le transfert de connaissances et le partage d'informations pour renforcer les compétences techniques des États Membres africains afin qu'ils puissent participer aux débats intergouvernementaux et faire en sorte que leurs points de vue et leurs intérêts particuliers soient pris en compte et reflétés dans les documents finals du forum. En réponse, le sous-programme tiendra compte de l'augmentation du nombre d'États Membres africains présentant leurs examens nationaux volontaires et organisera un atelier en amont du programme de travail officiel du forum, qui donnera aux États Membres africains une occasion unique d'engager des discussions informelles, mais substantielles, sur les thèmes du forum politique de haut niveau et de recevoir un appui technique du Bureau pour simplifier leur participation aux examens nationaux volontaires. Le Bureau augmentera également le nombre de séances d'information à l'intention des États Membres et mettra à leur disposition des informations et des connaissances techniques sous forme de notes d'orientation et de fiches d'information afin de faciliter leur participation à d'autres organes des Nations Unies, tels que le Conseil économique et social ou la Commission de consolidation de la paix. Le Bureau travaillera avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CEA et la CNUCED pour introduire une démarche intégrée qui tienne compte de l'impact mutuel de la paix et du développement dans le cadre des discussions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 11.33 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de contribuer à la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à une collaboration et un partenariat cohérents, intégrés et efficaces du système des Nations Unies avec les États Membres africains, comme le montrerait la participation de 20 États Membres africains au processus d'examen national volontaire par l'intermédiaire de la plateforme offerte par le Bureau de la Conseillère spéciale et ses partenaires stratégiques. En outre, les États Membres africains devraient participer davantage aux débats intergouvernementaux afin de mieux faire comprendre aux membres des Nations Unies et à la

communauté internationale dans son ensemble les défis et les possibilités qui se présentent à eux dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, but qu'ils tentent d'atteindre grâce à l'expérience acquise par l'interaction continue avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et les plateformes qu'il propose. Ainsi, le point de vue des pays africains sera pris en compte dans les forums et conférences officiels, y compris, mais sans s'y limiter, à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à venir, qui devrait voir un nouveau programme d'action succéder au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, et le système des Nations Unies sera mieux à même d'analyser et de combler les lacunes de ses initiatives, afin qu'elles s'enrichissent mutuellement pour mieux servir les besoins et priorités des États Membres africains en matière de développement durable, de paix et de sécurité et de droits humains.

Figure 11.I
Mesure des résultats : nombre de pays africains participant aux examens nationaux volontaires, par an



Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.34 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

53/92	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
63/1	Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique	71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/293	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	73/336	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
67/294	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international		

Produits

11.35 On trouvera dans le tableau 11.4 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	4	3
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	1	1	1	1
3. Rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	–	–	1	–
4. Rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	2	2
5. Ateliers sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	–	–	2	2
Publications (nombre de publications)	1	1	1	–
6. Publication sur le renforcement des capacités régionales de prévention des conflits en Afrique	1	1	–	–
7. Publication de l'examen des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	9	11
8. Rapports sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	4	4	5	6
9. Notes d'orientation	2	2	4	5

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : coordination de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; études, analyse, conseil à l'intention des parties prenantes internes et externes et défense de leurs intérêts ; suite donnée au texte issu de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ; appui aux réunions des États Membres sur les questions liées à l'Afrique ; tables rondes et séances d'information à l'intention des États Membres, en particulier ceux du Groupe des États d'Afrique, avec la participation d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les universités, les groupes de réflexion et la société civile, sur les questions actuelles et émergentes concernant le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits humains en Afrique ; réunions consultatives concernant le Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique ; suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies ; le Cycle de conférences sur l'Afrique, plateforme de dialogue politique mondiale.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions liées à la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de suivi des Nations Unies ainsi qu'à l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et des documents techniques relatifs au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains dans les États Membres africains.

Bases de données et supports numériques : mises à jour des grandes évolutions ; banque de connaissances/tableau de bord/outils en ligne ; tenue et mise à jour d'une base de données de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales africaines.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités de sensibilisation, dossiers et brochures sur le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits humains en Afrique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et dialogues avec les médias sur des questions liées au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains en Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour et maintenance du site Web du Bureau.

Sous-programme 2 Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif

- 11.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et des communautés économiques régionales.

Stratégie

- 11.37 Pour contribuer à l'accélération de la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et des communautés économiques régionales, le sous-programme mènera des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine et fournira une assistance technique et des services consultatifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des cadres de coopération ONU-Union africaine et des priorités stratégiques de l'Union africaine. À cet égard, l'un des principales interventions consistera à intégrer les piliers développement, paix et sécurité, et droits humains dans les politiques et stratégies de certains organes et entités de l'Union africaine. En outre, le sous-programme mènera des études ciblées sur les questions transfrontalières pertinentes pour l'objectif d'intégration régionale de l'Afrique. L'appui aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales se fera en collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse des politiques et des études transfrontalières seront publiés dans le cadre de plateformes intergouvernementales régionales et sous-régionales et de plateformes de haut niveau destinées, entre autres, aux parties prenantes, aux décideurs et aux praticiens du développement des cinq sous-régions d'Afrique. Ces activités devraient donner lieu à des manifestations qui seraient l'occasion d'examiner les documents finals, proposer des solutions et promouvoir la mise en réseau ; elles devraient orienter également les cadres politiques et les stratégies des organes et entités de l'Union africaine. En outre, elles serviront à stimuler l'intérêt pour les deux programmes ainsi que la demande d'assistance technique et de services de conseil utiles à leur promotion. Ces activités se feront en collaboration avec le Bureau régional de la

coordination des activités de développement, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

- 11.38 Parmi les résultats déjà obtenus citons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de mobilisation des ressources intérieures et du Programme de développement des infrastructures en Afrique. Le sous-programme et l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, en collaboration avec les communautés économiques régionales, ont mis au point un cadre continental destiné à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar et, en particulier, des 16 projets d'infrastructure transfrontaliers approuvés par les chefs d'État et de gouvernement africains au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenu en 2014. Le sous-programme a appuyé l'élaboration d'une loi type sur les investissements du secteur privé dans le financement des projets d'infrastructure transfrontaliers, qui a été adoptée en juillet 2017. L'exécution du projet concernant le couloir de transport multimodal port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie, entre l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud, qui vise à promouvoir le commerce intra-africain, s'est appuyé sur les résultats des travaux sur les projets transfrontaliers et la mobilisation des ressources intérieures.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 11.39 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir améliorer la cohérence, la coordination et la coopération entre organismes des Nations Unies dans le cadre du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de projets conjoints exécutés par les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du programme d'intégration et de développement, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. L'objectif pour 2019 était de mettre en œuvre 11 projets conjoints, il y en a eu 12. En témoignent également les plans de travail et les plans d'action communs élaborés par les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et les mécanismes de coordination sous-régionale pour orienter les activités communes pour les années 2019 et 2020, ainsi que le rapport d'étude sur le renforcement de la coordination régionale et sous-régionale à l'appui de l'Union africaine.

Exécution du programme en 2019 : adoption de plans de travail communs des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale

- 11.40 Afin de mieux orienter son appui aux organes et entités de l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre des deux programmes, le sous-programme a effectué une analyse du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des sept priorités stratégiques de l'Union africaine en vue de déterminer leur complémentarité pour une mise en œuvre intégrée. Les sept priorités stratégiques sont les suivantes : a) l'intégration régionale, l'accent étant mis sur la Zone de libre-échange continentale africaine, le Marché unique du transport aérien africain et la libre circulation des personnes, des biens et des services ; b) l'initiative « Faire taire les armes » ; c) les changements climatiques ; d) les questions de genre et les jeunes ; e) le renforcement des capacités ; f) la répartition du travail entre les communautés économiques régionales, les États Membres et les autres acteurs internationaux ; et g) le thème annuel de l'Union africaine. Cette analyse a été réalisée dans le contexte d'un partenariat renouvelé pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique (2017-2027).
- 11.41 À la suite de cette analyse, le sous-programme a coordonné l'élaboration de plans de travail communs pour 2019-2020 par les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale. Ces plans de travail tiennent compte

des priorités stratégiques de l'Union africaine et des deux cadres de coopération de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Les plans de travail des mécanismes de coordination sous-régionale tiennent compte des initiatives stratégiques des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale dans le cadre de l'élaboration des projets de plans de travail pour les sous-régions correspondantes. Les plans de travail ont été adoptés par la vingtième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue en mars 2019. Par conséquent, il a été possible d'assurer la coordination et la collaboration dans la mise en œuvre des cadres de coopération entre l'Union africaine et l'ONU, la réalisation des sept priorités stratégiques de l'Union africaine et l'application des cadres stratégiques des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, renforçant ainsi les gains d'efficacité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 11.42 Ces activités ont contribué à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 grâce au renforcement des capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et des communautés économiques régionales, comme le montre l'adoption des plans de travail pour 2019-2020. Mieux faire connaître l'Agenda 2063 et le Programme 2030, la Zone de libre-échange continentale africaine, le Marché unique du transport aérien africain, l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et l'initiative de la Corne de l'Afrique est l'une des activités reconnues des plans de travail. La vingtième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, en mars 2019, a ouvert la voie à la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Il a ainsi été possible de faire progresser la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Programme de développement des infrastructures en Afrique. En décembre 2019, 14 pays africains avaient reçu un appui pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange, dont quatre ont été validées. La semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenue en fin novembre 2019, a promu une approche intégrée du développement des infrastructures pour des secteurs tels que l'énergie, la sécurité routière, le tourisme et le chemin de fer, ainsi que l'élaboration d'une stratégie commune de partenariats avec des partenaires non africains pour le développement des infrastructures. L'application du document d'orientation de l'Union africaine sur le thème de l'Union pour 2019, « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », a débouché sur une consultation au niveau continental portant sur la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), le huitième dialogue de haut niveau de l'Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine sur le thème de l'année et la célébration du dixième anniversaire de la Convention de Kampala, en décembre.

Tableau 11.5
Mesure des résultats

2015	2016	2017	2018	2019
Évaluation du Programme décennal de renforcement des capacités, qui a servi de cadre d'orientation de 2006 à 2015	Adoption du Programme d'intégration et de développement en remplacement du Programme décennal de renforcement des capacités comme cadre de référence	Adoption de la configuration actuelle des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	Adoption des plans de travail conjoints pour 2018-2019 des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	Adoption des plans de travail conjoints pour 2019-2020 des mécanismes de coordination sous-régionale et des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour

2015

2016

2017

2018

2019

l'Afrique qui tiennent compte des cadres de coopération ONU-Union africaine et des sept domaines prioritaires de l'Union africaine

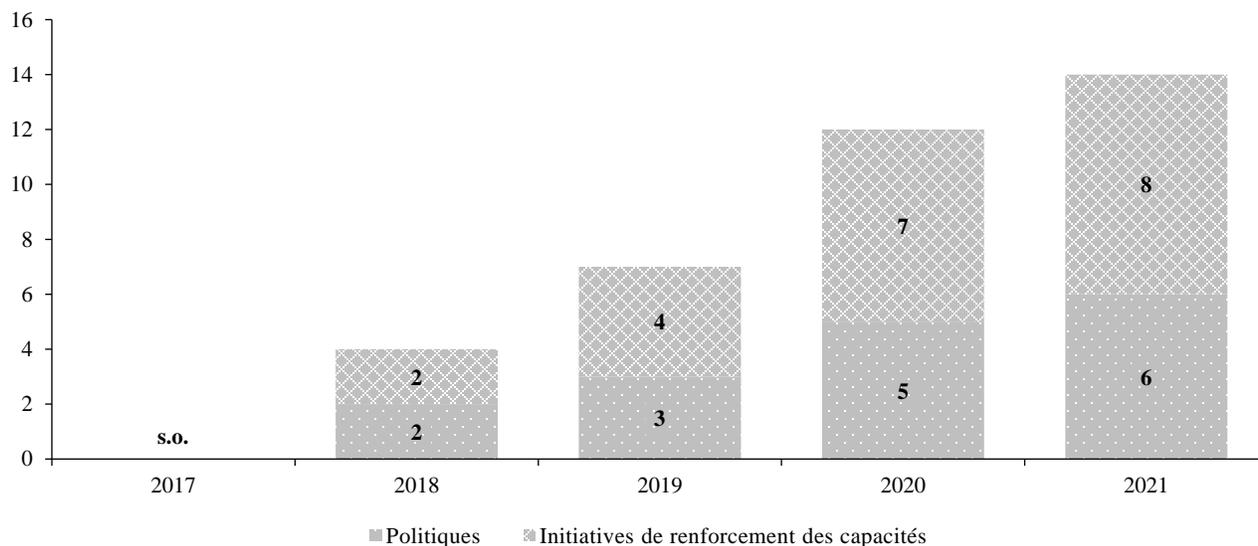
Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : plans de travail conjoints : travailler ensemble au service de l'Afrique (résultat déjà défini pour 2020)

- 11.43 Le sous-programme favorisera l'intégration du triple lien existant entre les piliers développement, paix et sécurité et droits humains dans la mise en œuvre intégrée des trois cadres dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des sept priorités stratégiques de l'Union africaine, conformément au mandat qui a été défini, et entreprendra une étude sur ces questions, qui servira plus tard à élaborer un plan d'intégration du triple lien dans les politiques et stratégies des organes et entités de l'Union africaine pour la mise en œuvre intégrée des deux programmes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution 71/6 et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.II

Mesure des résultats : nombre d'initiatives de renforcement des capacités et de politiques conjointes



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : intégrer les piliers développement, paix et sécurité, et droits humains dans les stratégies et les politiques de mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 (nouveau résultat)

- 11.44 En 2017 et 2018, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé des cadres de coopération sur la paix et la sécurité, et sur le développement. Les organismes responsables de l'application de ces cadres sont le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la CEA. Un autre cadre sur les droits humains devrait être signé en 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme étant à ce titre l'organisme chef de file des Nations Unies. Tous les cadres de coopération sont utiles pour les activités de l'ONU et de l'Union africaine. Toutefois, il faut préférer une approche intégrée de mise en œuvre à une approche cloisonnée, en prenant en considération, dans le cadre des mandats existants, les liens entre les piliers développement, paix et sécurité, et droits humains. Les deux cadres de coopération existants et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine mentionnées ci-dessus ont été conçus dans cette optique.
- 11.45 En 2021, le sous-programme favorisera l'intégration en ce qui concerne la mise en œuvre intégrée des trois cadres dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des sept priorités stratégiques de l'Union africaine. Une étude sera réalisée à cet effet afin d'orienter l'élaboration par la suite d'un plan d'intégration des piliers développement, paix et sécurité et droits humains dans les politiques et stratégies des organes et entités de l'Union africaine pour la mise en œuvre intégrée des deux programmes.

Situation interne et réponse

- 11.46 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : mobiliser et susciter plus d'engagement en faveur de ses activités, notamment en ce qui concerne les liens entre les trois piliers. En réponse, le sous-programme tirera parti des conclusions de l'évaluation entreprise par le Bureau des services de contrôle interne pour réorienter son travail vers une mise en œuvre synergique, avec le Bureau de la Conseillère spéciale et le Département de la communication globale, des plans élaborés par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Il en résultera un plan d'action intégrant les liens entre les trois piliers dans les politiques et les stratégies au niveau national.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 11.47 Le travail effectué devrait contribuer à accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans le contexte des cadres de coopération entre l'ONU et l'Union africaine et des sept priorités stratégiques de l'Union africaine grâce au renforcement des capacités des organes et entités de l'Union africaine dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, et des droits humains aux niveaux régional et sous-régional, comme devrait le montrer l'adoption d'un plan d'intégration des trois piliers dans les politiques et stratégies au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'au moins deux organes et entités de l'Union africaine.

Tableau 11.6
Mesure des résultats

2017	2018	2019	2020	2021
s.o.	s.o.	Les pays conviennent d'analyser le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé	Consensus sur les méthodes d'intégration du triple lien dans les politiques et les stratégies des organes et entités de l'Union africaine	Adoption d'un plan d'intégration des liens entre les trois piliers dans les politiques et stratégies au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'au moins deux

2017	2018	2019	2020	2021
		en matière de paix et de sécurité, le Cadre Union africaine- Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine afin de promouvoir une approche intégrée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	pour la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	organes et entités de l'Union africaine

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.48 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies		africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027
61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	71/320	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union		

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
---------	---

Produits

11.49 On trouvera dans le tableau 11.7 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	1
1. Rapport sur l'appui fourni par l'ONU aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	–
2. Rapport de la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	1	1	1	–
3. Rapport du séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (organe d'experts)	1	1	1	–
4. Rapport sur le développement des capacités liées à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	28	12	8
5. Session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	4	4	4	–
6. Session des mécanismes de coordination sous-régionale	4	16	4	–
7. Séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (examen de l'application)	–	8	4	–
8. Réunions sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	–	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	1	1
9. Bourses d'études sur les liens entre les piliers développement, paix et sécurité, et droits humains ^a	–	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	–	–	4
10. Atelier sur le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	–	–	–
11. Ateliers sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	–	4
Publications (nombre de publications)	4	3	4	3
12. Rapport d'activité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	1	–
13. Rapport d'activité des mécanismes de coordination sous-régionale	1	1	1	–
14. Publication sur des sujets spécifiques aux travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	1	–
15. Publication sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030	–	–	–	1
16. Publications sur des sujets concernant les organes et entités de l'Union africaine	1	–	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	2	4
17. Progrès concernant les décisions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	–	–
18. Informations en ligne sur les travaux du sous-programme	–	–	–	1
19. Directives et documents d'orientation	1	–	2	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs sur demande des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD ou des communautés économiques régionales ; réunions et plaidoyer en faveur du renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lancement de publications ; supports de publicité.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web sur les activités du programme.

^a L'unité de mesure utilisée pour le programme de bourses dans cette sous-catégorie est le nombre de boursiers, au lieu du nombre de projets sur lesquels les boursiers travailleront à la CEA.

Sous-programme 3**Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique****Objectif**

- 11.50 L'objectif auquel le sous-programme contribue est le suivant : amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et lui fournir des informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur.

Stratégie

- 11.51 Pour que le grand public soit amené à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et dispose d'informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur, le sous-programme devra mettre au point des plans de communication stratégique de portée mondiale sur les questions prioritaires pour l'Afrique, et notamment mobiliser l'appui, sur le continent et ailleurs, en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et de l'Agenda 2063 ainsi que de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le but étant d'exécuter ces plans en coordination avec le reste du Département de la communication globale, le Groupe de la communication des Nations Unies et l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.
- 11.52 Les activités comprendront la production de contenu de communication externe, comme la revue *Afrique Renouveau*, une gamme de contenu numérique supplémentaire disponible sur des plateformes en ligne, des notes d'information et des communiqués de presse à l'usage des médias internationaux et africains, et la fourniture d'un appui en matière de communication externe au Bureau de la Conseillère spéciale. Ces activités devraient avoir pour résultat de mieux faire connaître les principales questions thématiques de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et d'autres questions liées au relèvement économique et au développement durable en Afrique.
- 11.53 Parmi les résultats déjà obtenus citons la production réussie de six numéros de la revue *Afrique Renouveau* en anglais et en français et l'augmentation du nombre de visites et de pages consultées sur le site Web de la revue, et du nombre d'articles en ligne repris par les médias dans différents pays du fait de l'intérêt soutenu qu'ils suscitent dans les médias sociaux.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 11.54 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir mieux faire connaître les principales questions thématiques du NEPAD et d'autres questions relatives à la croissance économique et au développement durable en Afrique (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, comme le montre les 2 066 articles et publications (imprimées, audio et vidéo) repris et réimprimés ou republiés par les médias en raison de l'intérêt continu, alors que l'objectif pour l'exercice biennal 2018-2019 était de 3 500. L'objectif n'a pas été atteint, car le sous-programme a entrepris de se concentrer sur de grands médias, tels que les sites Web EastAfrican, Nigerian Voice, Modern Ghana et Bulawayo24 News, plutôt que sur les petits, et par un problème technique temporaire qui a empêché les médias d'accéder au site Web d'*Afrique Renouveau* pour reprendre des articles. Le sous-programme a publié six numéros de la revue *Afrique Renouveau* axés sur des questions pertinentes pour le continent et augmenté son contenu multilingue, dont plusieurs articles en swahili, la langue africaine la plus couramment parlée sur le continent, et la traduction de l'ensemble de la revue en chinois, malgré les contraintes financières de l'Organisation. La revue a été diffusée à un public diversifié, ainsi qu'à des groupes cibles tels que des parlementaires, des décideurs politiques gouvernementaux ou non gouvernementaux ou parmi la société civile, les syndicats et les institutions universitaires, ainsi qu'à des groupes d'intérêt particuliers comme les jeunes et les femmes. La diffusion s'est faite directement auprès des individus et des groupes et par une sensibilisation systématique des médias en Afrique et ailleurs, afin que les principaux acteurs soient au courant des principales initiatives et manifestations internationales et nationales qui ont eu une incidence sur les progrès économiques en Afrique.

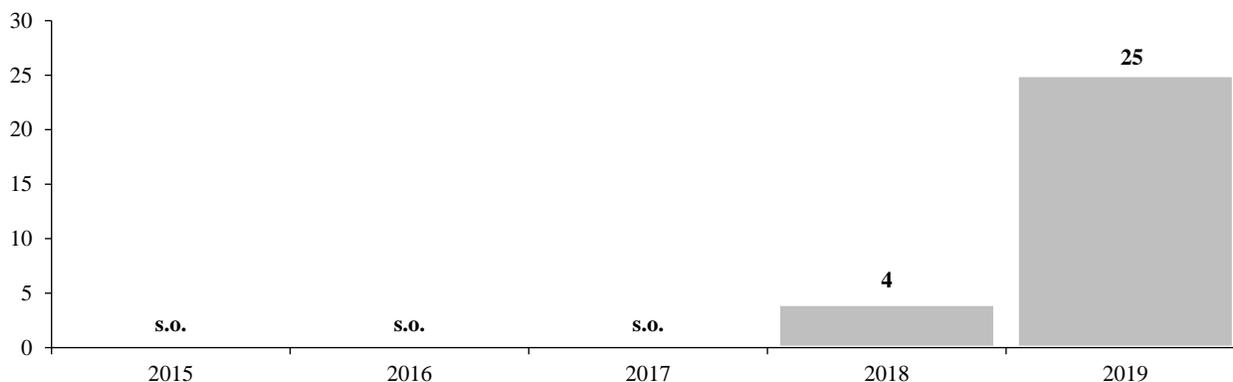
Exécution du programme en 2019 : la revue *Afrique Renouveau* et le multilinguisme

- 11.55 Le sous-programme a produit du contenu pour la revue *Afrique Renouveau*, notamment six numéros ont été mis en ligne et publiés en version imprimée en anglais et en français.
- 11.56 Le sous-programme a également lancé la première traduction dans une langue africaine (le swahili) de certains articles de la revue *Afrique Renouveau* grâce à des partenariats avec des universités et d'autres institutions en Afrique. La traduction chinoise a été réalisée grâce à des partenariats avec des universités en Chine.
- 11.57 Le sous-programme a également reconçu et réorganisé le site Web d'*Afrique Renouveau*, ce qui a permis d'augmenter le nombre de visites et de pages consultées.
- 11.58 Le sous-programme a également soutenu les efforts de communication externe du Bureau de la Conseillère spéciale, notamment le Cycle de conférences sur l'Afrique, qui a lieu chaque année.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 11.59 Ces activités ont contribué à amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et à se mobiliser en leur faveur, comme le montrent les 29 articles en swahili, en plus du français et de l'anglais, dans les six numéros de la revue *Afrique Renouveau* portant sur des questions prioritaires liées au continent qui s'inscrivent dans le contexte d'un programme international plus large, en particulier la migration, l'autonomisation des femmes et les changements climatiques en cette année du Sommet Action Climat 2019. Outre 102 articles de la revue publiés en anglais et en français et 25 autres publiés en swahili, 31 articles ont été traduits en chinois.

Figure 11.III
Mesure des résultats : nombre d'articles d'*Afrique Renouveau* en swahili, en plus d'autres langues, publiés au niveau mondial

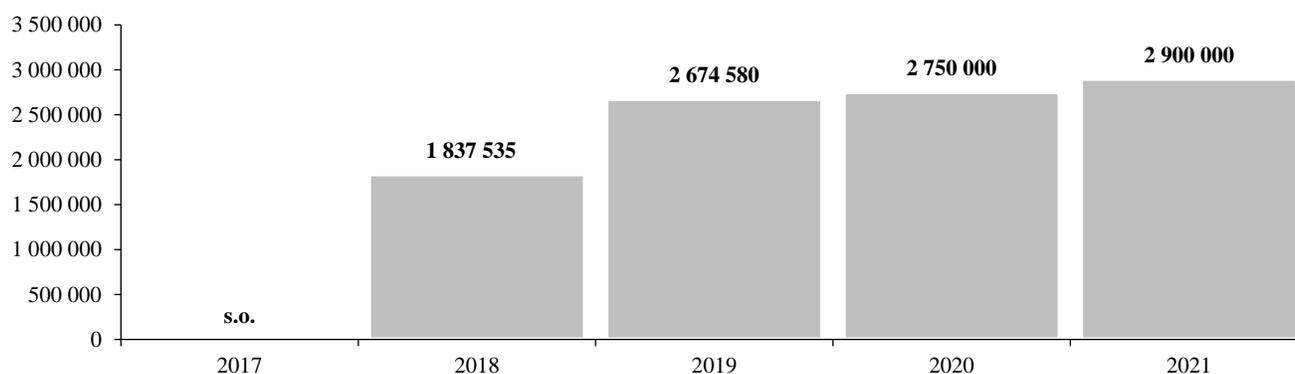


Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : *Afrique Renouveau* passe au numérique (résultat déjà défini pour 2020)

- 11.60 Le sous-programme poursuivra les activités de communication à l'intention des jeunes, conformément au mandat qui a été défini, élaborera un contenu attractif et envisagera des mesures et procédures innovantes pour maintenir le dialogue avec les jeunes, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020, car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs qu'elle a approuvés dans sa résolution [71/6](#) et sur les produits retenus pour 2020.

Figure 11.IV
Mesure des résultats : nombre de visiteurs sur le site Web d'*Afrique Renouveau*



Note : En 2018, des problèmes techniques ont eu des conséquences négatives sur la fréquentation du site Web. D'avril à août 2018, Google Analytics n'a pas pu accéder aux données pertinentes. Le problème n'a été réglé qu'à la fin du mois d'août.

Résultat 2 : mettre en lumière les défis et les priorités de l'Afrique dans un monde numérique et multilingue (nouveau résultat)

- 11.61 D'après le Département de la communication globale, il importe de s'orienter progressivement vers les médias numériques et d'adopter le multilinguisme pour atteindre un large éventail de la

population, en particulier les jeunes, qui forment le plus grand groupe de population en Afrique. Il est ressorti de plusieurs rapports et analyses qu’une communication efficace passait par un changement de méthode de diffusion permettant de toucher les personnes qui recevaient leurs informations d’Internet au moyen d’appareils mobiles. En Afrique, quelque 750 millions de personnes utilisent des téléphones portables en 2020, et ce chiffre devrait atteindre le milliard d’ici 2025. Cette situation changera considérablement la consommation de publications imprimées.

11.62 Toutefois, les États Membres savent également que l’accès à Internet est limité dans certaines parties de l’Afrique, notamment dans les zones rurales. Le coût des données peut également être un obstacle dans certaines parties du continent, mais il devrait baisser grâce à l’augmentation des investissements dans les infrastructures du fait de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, lancée en 2019.

11.63 Le sous-programme a donc augmenté les investissements dans le contenu numérique et formulé un plan visant à réduire progressivement de 40 000 à 20 000 le nombre d’exemplaires imprimés de la revue *Afrique Renouveau*. En conséquence, un nouveau site Web et une application multilingue pour téléphone portable ont vu le jour.

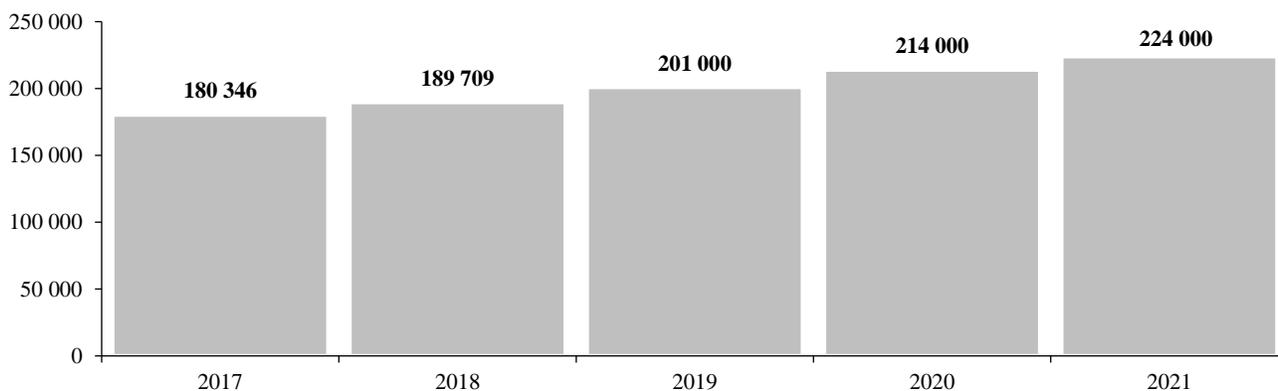
Situation interne et réponse

11.64 Pour le sous-programme la situation était la suivante : produire et obtenir dans au moins une langue africaine (le swahili) des contenus numériques d’autant de pays africains que possible pour le site Web remanié et les autres chaînes numériques. En réponse, le sous-programme identifiera des journalistes indépendants et des correspondants dans les pays les moins couverts et intensifiera la collaboration avec les universités africaines pour les traductions linguistiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

11.65 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à amener le grande public à mieux comprendre les questions de développement de l’Afrique, qu’elles soient d’ordre économique, politique ou social, et à se mobiliser en leur faveur, comme devraient le montrer les 224 000 abonnés des comptes d’*Afrique Renouveau* sur les médias sociaux. En outre, le nombre de visites du site Web devrait passer de 2,7 millions en 2019 à 2,9 millions en 2021.

Figure 11.V
Mesure des résultats : nombre d’abonnés des comptes d’*Afrique Renouveau* sur les médias sociaux



Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

54/232	Activités relatives à la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté		développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
54/234	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	60/109 B	Questions relatives à l'information : politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information
57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le		

Produits

11.67 On trouvera dans le tableau 11.8 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	6	6	6	6
1. Revue <i>Afrique Renouveau</i>	6	6	6	6
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : partenariats avec les rédacteurs et journalistes des principaux médias en Afrique et ailleurs pour republier des articles de la revue <i>Afrique Renouveau</i> en vue d'une plus large diffusion ; activités de communication externe, notamment le Cycle de conférences annuel sur l'Afrique, la Commission de la condition de la femme, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et l'Assemblée générale ; contributions aux travaux du Groupe thématique mobilisation et communication du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique.				
Relations extérieures et relations avec les médias : tables rondes avec les médias ; contenu adapté à certains médias intéressés par le développement de l'Afrique, à des fins de syndication ou de citation, ou désireux d'inclure dans leurs propres supports des informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique ; initiatives et campagnes internationales, régionales et locales en faveur du développement économique et social de l'Afrique ou ayant un impact sur lui ; communiqués de presse, avis aux médias et autres documents d'information, ainsi que publicité en faveur de ces initiatives.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : produits numériques, notamment sites Web, bulletins d'information électroniques, applications pour téléphones mobiles et canaux de médias sociaux.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

11.68 On trouvera dans les tableaux 11.9 à 11.11 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 11.9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Postes	6 484,5	6 646,9	–	–	–	–	–	6 646,9	201,5	6 848,4
Autres dépenses de personnel	73,9	194,2	–	–	(33,0)	(33,0)	(17,0)	161,2	4,3	165,5
Dépenses de représentation	–	3,9	–	–	–	–	–	3,9	0,1	4,0
Consultants	183,8	157,5	–	–	23,2	–	–	180,7	5,3	186,0
Experts	88,3	368,4	–	–	(23,2)	–	–	345,2	9,5	354,7
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	208,1	275,2	–	–	–	–	–	275,2	5,2	280,4
Services contractuels	171,6	259,7	–	–	33,0	33,0	12,7	292,7	6,7	299,4
Frais généraux de fonctionnement	52,4	56,3	–	–	–	–	–	56,3	1,1	57,4
Fournitures et accessoires	0,5	10,7	–	–	–	–	–	10,7	0,2	10,9
Mobilier et matériel	9,9	13,1	–	–	–	–	–	13,1	0,2	13,3
Bourses, subventions et contributions	16,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	7 289,2	7 985,9	–	–	–	–	–	7 985,9	234,1	8 220,0

Tableau 11.10

Changements relatifs aux postes^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	43	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL
Effectif proposé pour 2021	43	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC), 1 AL

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 11.11
Postes

Catégorie	Changements				Total	Effectif proposé pour 2021
	Effectif approuvé pour 2020	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	2
P-5	6	–	–	–	–	6
P-4	10	–	–	–	–	10
P-3	12	–	–	–	–	12
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	33	–	–	–	–	33
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	1	–	–	–	–	1
Autres classes	8	–	–	–	–	8
Total partiel	9	–	–	–	–	9
Autres catégories de personnel						
Agents locaux	1	–	–	–	–	1
Total partiel	1	–	–	–	–	1
Total	43	–	–	–	–	43

11.69 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 11.12 à 11.14 et dans la figure 11.VI.

11.70 Comme le montre le tableau 11.12 1), les ressources proposées pour 2021 s'élèvent globalement à 7 985 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2020.

Ressources extrabudgétaires

11.71 Comme le montre le tableau 11.12 2), le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique (sous-programme 1) reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces, qui complètent les ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires en espèces d'un montant estimé à 296 347 dollars, qui seront consacrées aux activités de coopération technique et au renforcement des capacités. La variation entre les estimations relatives à 2020 et celles portant sur 2021 tient à un projet pluriannuel pour lequel une grosse partie des dépenses ont été engagées en 2020. Les ressources extrabudgétaires représentent environ 5 % des ressources totales du sous-programme.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Tableau 11.12
Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021	2021
			Ajustemen ts techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Programme de travail										
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5 321,1	6 013,6	–	–	–	–	–	6 013,6	176,9	6 190,5
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	760,2	717,4	–	–	–	–	–	717,4	23,8	741,2
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1 207,9	1 254,9	–	–	–	–	–	1 254,9	33,4	1 288,3
Total partiel (1)	7 289,2	7 985,9	–	–	–	–	–	7 985,9	234,1	8 220,0

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail			
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	3 285,0	3 724,0	2 963,5
Total partiel (2)	3 285,0	3 724,0	2 963,5
Total	10 574,2	11 709,9	11 183,5

Tableau 11.13
Évolution des postes, par composante et sous-programme

Budget ordinaire

	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail						
1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	31	–	–	–	–	31
2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5	–	–	–	–	5
3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7	–	–	–	–	7
Total partiel	43	–	–	–	–	43
Total	43	–	–	–	–	43

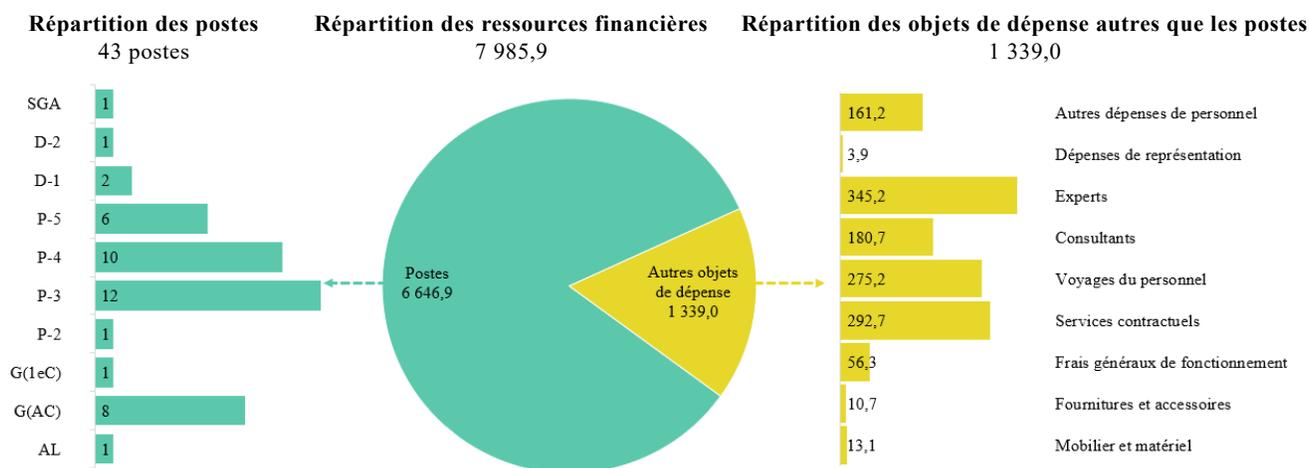
Tableau 11.14
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 484,5	6 646,9	–	–	–	–	–	6 646,9
Autres objets de dépense	804,7	1 339,0	–	–	–	–	–	1 339,0
Total	7 289,2	7 985,9	–	–	–	–	–	7 985,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		43	–	–	–	–	–	43

Figure 11.VI
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Programme de travail

- 11.72 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l’Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l’environnement dans ses activités. En 2019, il a continué de réduire le nombre de documents qu’il photocopie ou imprime, réduisant ainsi son empreinte carbone. Il poursuivra ses efforts en 2021 et perfectionnera la plateforme en ligne dont il se sert pour diffuser activement des outils, des pratiques exemplaires et des méthodes de suivi élaborées par des organisations internationales, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, des laboratoires d’idées et des États Membres, et pour nouer un dialogue stratégique avec ces parties prenantes et faciliter la coopération entre elles.
- 11.73 On trouvera dans le tableau 11.15 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d’achat des billets d’avion. Le Bureau de la Conseillère spéciale fait tout son possible pour que les demandes d’autorisation de voyage soient présentées dans les délais et met au point des directives et des listes de pointage à cet effet.
- 11.74 Le Bureau a pris des mesures pour se conformer davantage aux directives relatives aux délais d’achat des billets d’avion et sensibilisé le personnel et les cadres au fait qu’il fallait inverser la tendance, notamment en leur demandant de planifier la participation aux réunions aussi tôt que possible. Avec l’entrée en service de tableaux de bord qui permettent de disposer d’informations en temps réel sur le respect des délais d’achat, la direction peut maintenant suivre de près les progrès accomplis et dispose de meilleurs éléments pour prendre des mesures correctives et atteindre l’objectif fixé. Avec le concours de ses partenaires, le Bureau se coordonne davantage avec les organisateurs des réunions auxquelles il est invité et les participants aux réunions qu’il organise, de sorte que les documents nécessaires soient fournis en temps voulu. Il collabore également étroitement avec le Service administratif pour simplifier les règles relatives aux pièces à produire pour la délivrance des autorisations de voyage, sans pour autant déroger aux textes administratifs régissant les voyages officiels.

Tableau 11.15
Respect des délais

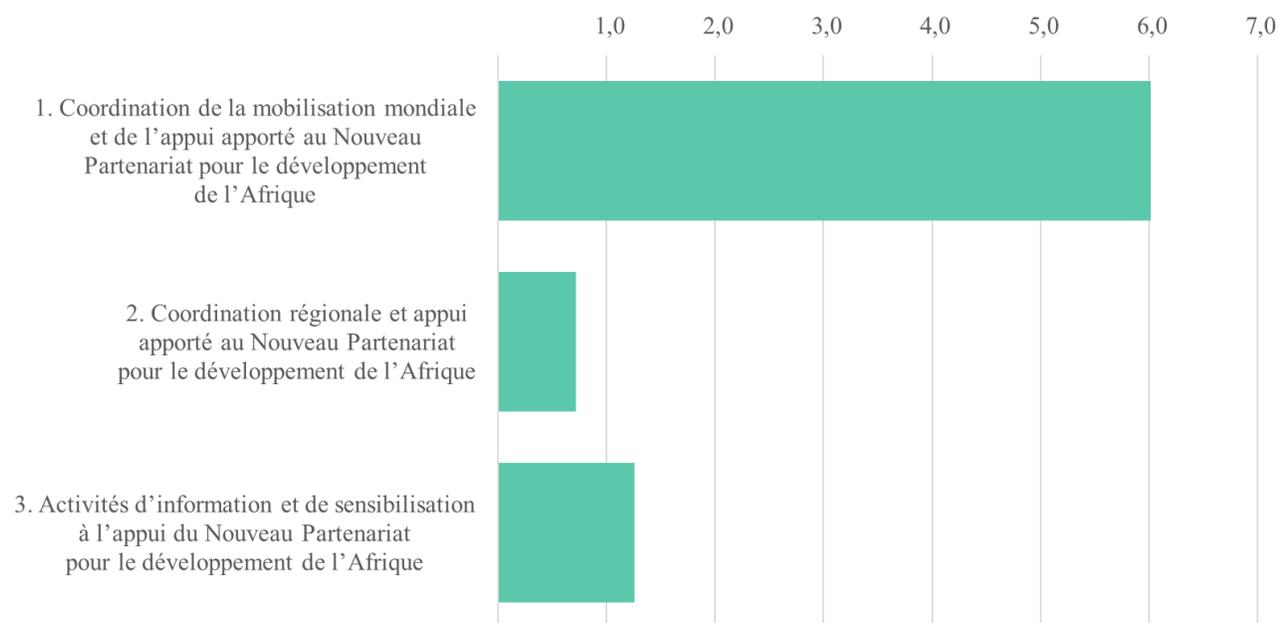
(En pourcentage)

	2019 (taux prévu)	2019 (taux effectif)	2020 (taux prévu)	2021 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	25	60	65

11.75 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 7 985 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans la figure 11.VII.

Figure 11.VII
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1
Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.76 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 6 013 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.16 et la figure 11.VIII.

Tableau 11.16

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

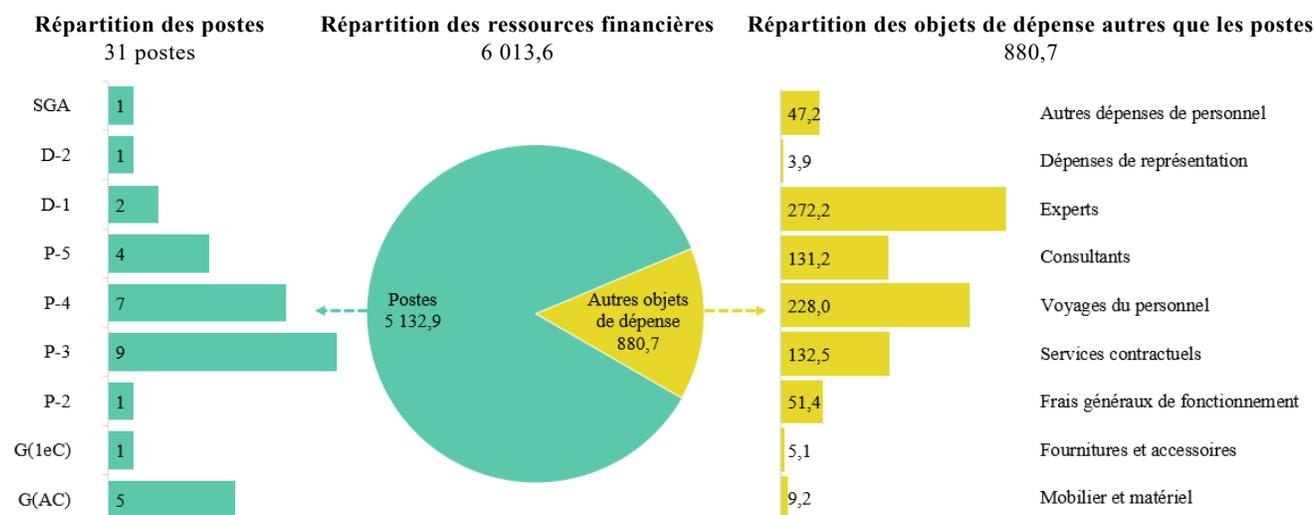
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	4 885,7	5 132,9	–	–	–	–	5 132,9
Autres objets de dépense	435,4	880,7	–	–	–	–	880,7
Total	5 321,1	6 013,6	–	–	–	–	6 013,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
Total		31	–	–	–	–	31

Figure 11.VIII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 2 Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.77 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 717 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.17 et la figure 11.IX.

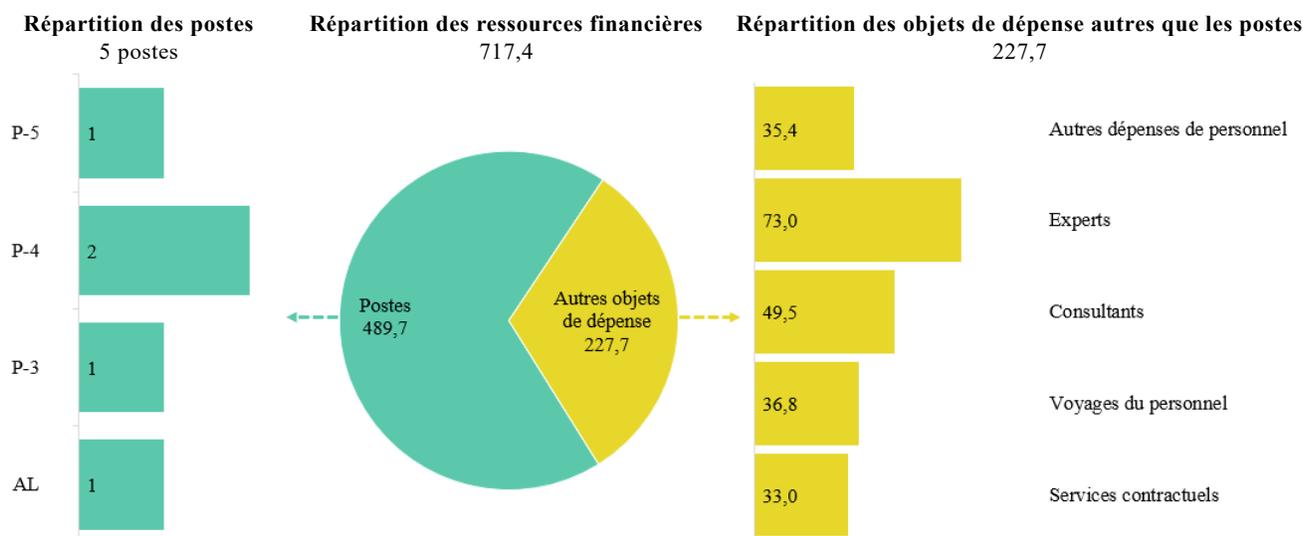
Tableau 11.17
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	532,3	489,7	–	–	–	–	489,7
Autres objets de dépense	227,9	227,7	–	–	–	–	227,7
Total	760,2	717,4	–	–	–	–	717,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	1
Total		5	–	–	–	–	5

Figure 11.IX
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 3 Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11.78 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 254 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 11.18 et la figure 11.X.

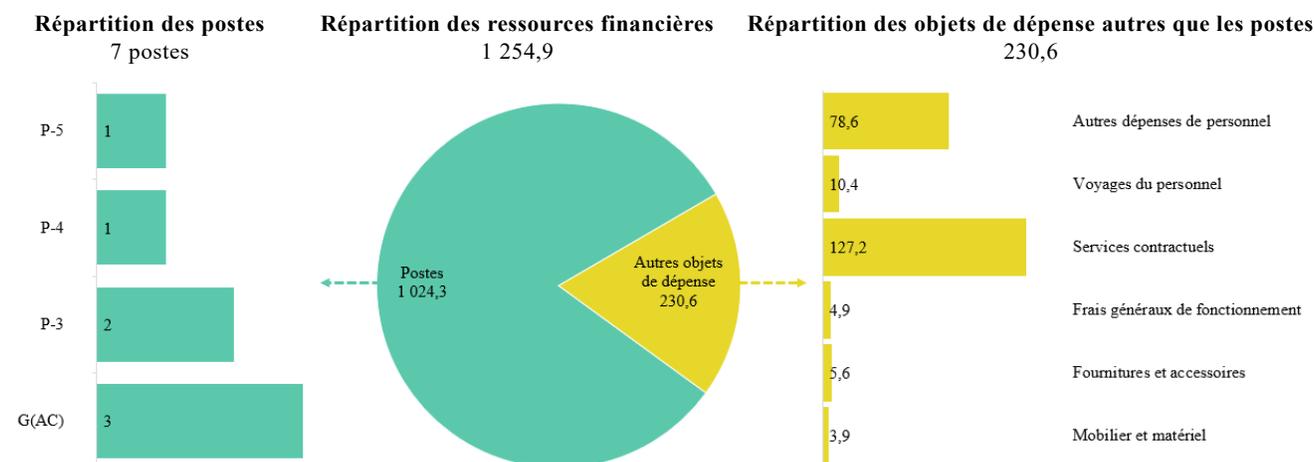
Tableau 11.18
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 066,5	1 024,3	–	–	–	–	1 024,3
Autres objets de dépense	141,4	230,6	–	–	–	–	230,6
Total	1 207,9	1 254,9	–	–	–	–	1 254,9
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
Total		7	–	–	–	–	7

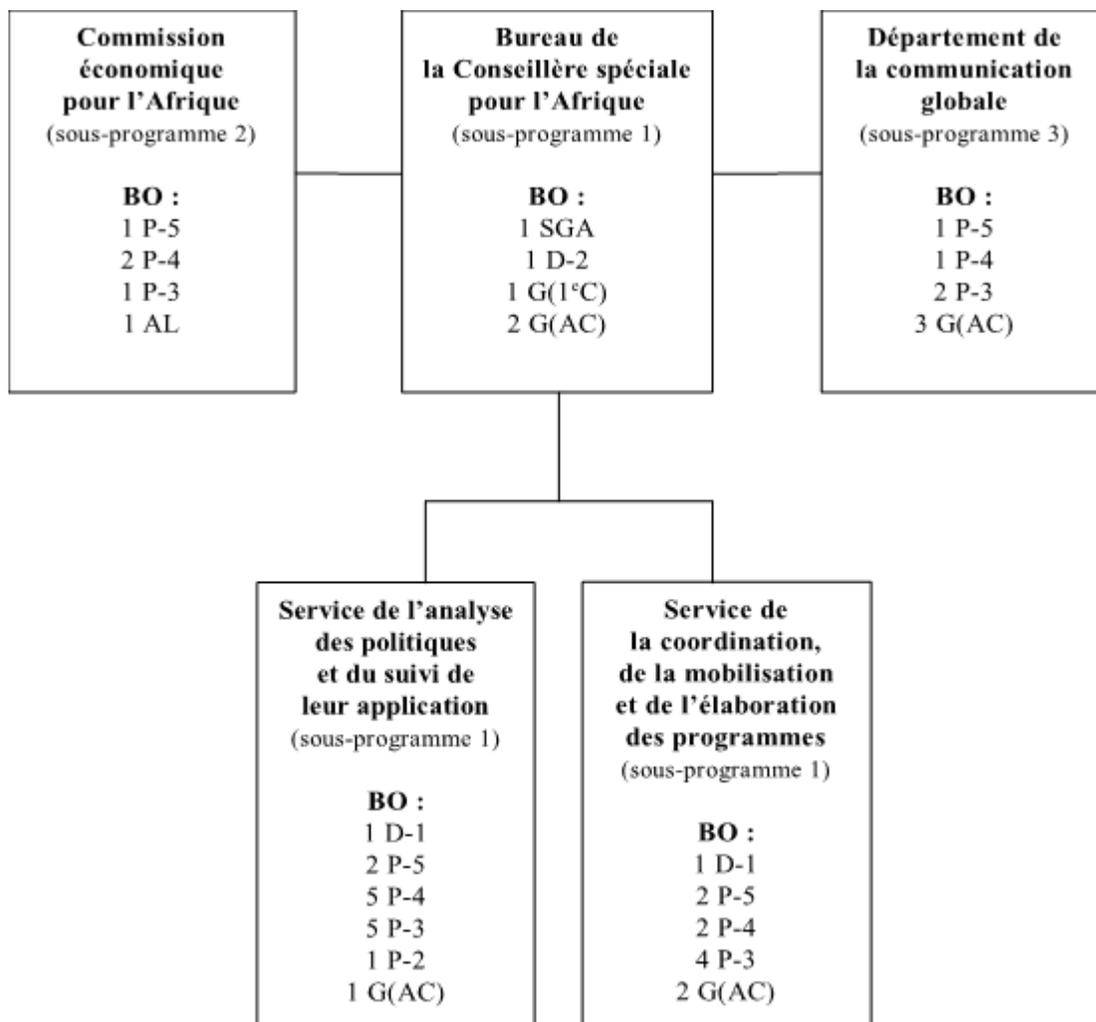
Figure 11.X
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(1^{re} classe) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/7)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique affichant à cet égard des résultats particulièrement médiocres, le Comité compte que celui-ci accordera à cette question une attention prioritaire et veillera à l'avenir à mieux planifier ses voyages. Tout en notant que le Bureau s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour atteindre ces objectifs et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. IV.42).

Il est fait état au paragraphe 11.74 du présent rapport des mesures prises par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.